

sabilité à leur sujet. Et, en dernier lieu, la commission aurait pu faire allusion au problème des nomades qui se pose d'une façon si aiguë à Vancouver ces jours-ci. A mon retour après le congé de Pâques, j'ai averti l'honorable ministre du Travail (M. Rogers) de ce qui pourrait arriver, et cependant ces hommes ont envahi le bureau de poste et la galerie des arts de Vancouver. Des centaines y sont depuis cinq jours et les deux gouvernements ne bougent pas. Le Gouvernement fédéral ne fait rien parce qu'il se trouve à 3,000 milles de distance du théâtre des manifestations. Au nombre des chômeurs nomades qui sont à Vancouver sans avoir leur domicile en cette ville ou en Colombie-Britannique il y a plus de 200 anciens combattants. Ils ont été recueillis et entretenus par la ville pendant plusieurs semaines parce qu'ils étaient des anciens combattants et parce qu'on croyait que le Gouvernement fédéral reconnaîtrait qu'il est obligé de prendre soin d'eux.

Ils sont là cependant; j'espère qu'ils ne sont pas au nombre des manifestants, mais ils se trouvent parmi les chômeurs qui sont actuellement de passage à Vancouver, et envers lesquels les autorités municipales ou provinciales n'ont évidemment aucune obligation. Il se peut que le projet élaboré par la commission n'était pas sain, mais le ministre ne propose pas d'alternative. Le principe est sain, si le projet ne l'est pas. Mais le ministre se contente de dire que le Gouvernement n'a aucune responsabilité en la matière. Cela veut dire que les chômeurs n'ont rien à espérer, que ces anciens combattants sans travail devront attendre dans la souffrance jusqu'à l'âge de 60 ans, alors qu'ils pourront toucher l'allocation aux anciens combattants, ou jusqu'à ce qu'ils deviennent admissibles en raison d'invalidité. Cela veut dire que le soldat qui a combattu au front devra rester inscrit aux secours ordinaires de chômage.

Il me répugne de toujours critiquer, mais devant l'attitude du Gouvernement, qui se refuse à faire face à la situation, il y a peu à faire, il y a peu à proposer en fait de remède. Toutefois, j'affirme que, le principe posé par la commission ayant été nettement rejeté par le Gouvernement, celui-ci devrait au moins donner de l'expansion aux comités locaux et établir des comités bénévoles dans d'autres centres. Aujourd'hui il n'y en a que quinze. Le Gouvernement pourrait élaborer de nouveaux projets en vue de procurer du travail à ces anciens combattants. Il pourrait augmenter la somme votée, au lieu de la diminuer, comme il l'a fait, de sorte que cette année la somme disponible n'est que de \$85,000, dont la majeure partie a déjà été affectée. En outre, le ministre pourrait insister pour

que l'on améliore le service de placement du Canada, service que la Commission nationale de placement a qualifié de suranné. On a signalé maintes et maintes fois au Gouvernement l'utilité qu'il y aurait à créer un service de placement national, mais en vain. La question intéresse au premier chef le ministre dont il s'agit. J'engage donc le ministre à insister auprès de ses collègues sur la nécessité d'un service de placement bien conçu et administré. Le problème de l'ancien combattant sans travail n'est pas résolu; tôt ou tard, le gouvernement canadien devra s'y attaquer de nouveau. En attendant, le Gouvernement élude la question. De nouveau, il crée la désunion au Canada par sa négligence à tracer une ligne de conduite à propos de ces questions qui intéressent vitalement le bien-être de la population.

M. MacNEIL: Dans une déclaration du 17 mars, le ministre a carrément rejeté dans leurs grandes lignes les recommandations principales de la Commission d'assistance aux anciens combattants, et il nous a été donné depuis de connaître la réaction des anciens combattants et du public en général. L'attitude du ministre et son refus d'assumer de nouvelles obligations en ce qui concerne le problème exposé par la commission, ont causé partout un vif désappointement. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) a fort bien exposé le problème. Je me rallie à son attitude et je désire à mon tour faire quelques observations.

J'espérais vraiment que le rapport de la commission Hyndman, les travaux du comité parlementaire de 1936 et les rapports provisoires et définitifs de la Commission d'assistance aux anciens combattants nous permettraient de disposer définitivement du problème, j'avais lieu de croire que la documentation recueillie était suffisante pour permettre au ministre de présenter à l'adoption de la Chambre un programme complet disposant du problème une fois pour toutes. Je le répète, l'inaction ou les atermoiements en pareilles matières reviennent toujours plus cher que de promptes initiatives.

J'ai lu avec un vif intérêt le rapport de la Commission d'assistance aux anciens combattants. Ce rapport présente de l'intérêt à plus d'un point de vue, car c'est une analyse scrupuleuse de la situation sous tous ses aspects. Pour la première fois en ces dernières années, voici un document qui fait voir la véritable importance du problème et formule des propositions concrètes de règlement. Le rapport traite des engagements que le pays a pris envers les anciens combattants dans les années passées, les promesses qu'il leur